

LA VIE ECONOMIQUE

- [Ce qu'il faut retenir du rapport franco-allemand sur la croissance](#)
- [Les demandeurs d'emploi en octobre 2014](#)
- [Croissance du PIB français : l'OCDE attend 0,8 % en 2015 et 1,5 % en 2016](#)
- [Le chômage en France ne baissera pas avant 2016, selon l'OCDE](#)
- [Quand les entreprises françaises prennent le large](#)
- [Nouveaux droits pour les entreprises sur le licenciement collectif](#)
- [Non, l'écotaxe n'est pas enterrée](#)
- [8 % de la richesse mondiale nichée dans les paradis fiscaux](#)
- [Sapin : les syndicats lui disent merci !](#)
- [Carole Delqa : « D'ici à 2020, 600 000 recrutements dans l'économie sociale et solidaire »](#)
- [Le plan de Macron pour \(enfin\) "débloquer la France"](#)
- [Nouveau recul des ventes de voitures neuves en novembre](#)
- [Les patrons se mobilisent pour exprimer leur "exaspération"](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Les nouveaux contrats responsables entreront en vigueur en avril](#)

FISCALITE

- [Fiscalisation des mutuelles : 8 millions de salariés concernés](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Le classement des 50 entreprises françaises à la plus forte croissance](#)
- [Contrats en Iran : Total renvoyé en correctionnelle pour "corruption"](#)
- [Burger King à l'assaut des Champs-Élysées](#)
- [Les comptes du Club Med restent dans le rouge](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [35 heures : Rebsamen envisage "plus de souplesse"](#)
- [Stéphane Le Foll évoque "un problème Gattaz"](#)

LIVRES/REVUES DIVERSES

- [La Richesse cachée des nations. Enquête sur les paradis fiscaux \(2013\), par Gabriel Zucman](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale. Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Ce qu'il faut retenir du rapport franco-allemand sur la croissance

Les économistes **Jean Pisani-Ferry** et **Henrik Enderlein** ont rédigé un rapport, à la demande des ministres français (Emmanuel Macron) et allemand (Sigmar Gabriel) de l'Economie. **Leurs conclusions ?** La France doit effectuer des réformes « *urgentes et précises* » ; l'Allemagne doit cesser de « *procrastiner* » face à de « *sérieux défis de long terme* ». L'urgence de trouver des solutions est ce qui ressort le plus du rapport. **M. Pisani-Ferry et M. Enderlein** : « *Nous approchons un tournant. Les dangers économiques, sociaux et politiques auxquels l'Europe est confrontée nous mettent tous en danger. La division serait un mal pour tous. Paris et Berlin ont une responsabilité commune pour l'empêcher d'advenir. [...] Notre conclusion est simple : la France et l'Allemagne passent beaucoup de temps à élaborer des déclarations et des initiatives communes. Il nous faut de l'action* ». **Les propositions concernant la France :**

01)- Le pays devrait adopter la **flexisécurité** pour son marché du travail. Elle devrait donner une possibilité plus grande aux entreprises d'aménager le temps de travail. **M. Pisani-Ferry et M. Enderlein** : « *Il est plus important de parler des caractéristiques structurelles du marché du travail que de se disputer à propos de symboles politiques, c'est particulièrement vrai pour la semaine de 35 heures. [...] Le but devrait être que la majorité des embauches se fassent en contrats à durée indéterminée [et non plus à durée déterminée, (...) ce qui (...) implique de rendre les coûts et délais des licenciements plus prévisibles]* ».

02)- **Changer le délai des négociations salariales.** Pour les deux économistes, il y a dans l'Hexagone une « *considérable inertie des salaires réels* », qui ont continué d'augmenter en dépit du ralentissement économique. La France devrait donc passer les négociations salariales de un à trois ans.

03)- **Changer la formule d'indexation du salaire minimum.** M. Macron, ministre de l'Economie, a immédiatement réagi à cette proposition, en déclarant qu'aucune réforme n'était à l'ordre du jour, que ce soit sur le SMIC ou les négociations salariales. **M. Macron** : « *[Il] n'est pas prévu à travers la loi de passer à une négociation triennale [des salaires, et il n'est] pas prévu de modifier le calcul du Smic* ».

04)- « **Se donner un objectif** » de dépenses publiques. De quel ordre ? Le pays devrait ramener les dépenses publiques à 50 % du PIB (produit intérieur brut), contre 55 % en 2013. [http://www.challenges.fr/economie/20141127.CHA0840/ce-qu-il-faut-retenir-du-rapport-franco-allemand-sur-la-croissance.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20141127_NLCHAUCTU18H_-ce-qu-il-faut-retenir-du-rapport-franco-allemand-sur-la-croissance#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20141127](http://www.challenges.fr/economie/20141127.CHA0840/ce-qu-il-faut-retenir-du-rapport-franco-allemand-sur-la-croissance.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20141127_NLCHAUCTU18H_-ce-qu-il-faut-retenir-du-rapport-franco-allemand-sur-la-croissance#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20141127)
(Source : www.challenges.fr du 27/11/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Les demandeurs d'emploi en octobre 2014

- **Présentation du ministère du Travail** : « *En octobre, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A augmente de 0,8 % pour s'établir à 3,46 millions, soit 28 400 personnes de plus qu'à fin septembre. Sur un an, il croît de 5,5 %. [...] Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en activité réduite (catégories B et C) s'établit à 1 693 300 en France métropolitaine fin octobre 2014 : sur un mois, il diminue de 0,7 % pour l'activité réduite courte (catégorie B, + 2,3 % sur un an) et augmente de 0,3 % pour l'activité réduite longue (catégorie C, + 8,5 % sur un an). Au total, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C s'établit à 5 154 200 en France métropolitaine fin octobre 2014 (5 457 400 en France y compris Dom). Ce nombre augmente de 0,5 % (+ 26 000) au mois d'octobre. Sur un an, il augmente de 5,6 %. Le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories D et E s'établit à 668 100 en France métropolitaine fin octobre 2014. En octobre, le nombre d'inscrits en catégorie D diminue de 0,2 % et le nombre d'inscrits en catégorie E diminue de 1,0 %* ».

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2138/les-demandeurs-d-emploi-en-octobre,18256.html>

- **Dares Indicateurs, novembre 2014, n°90 : Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle Emploi en octobre 2014 (20 pages) :**

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/PI-Mensuelle-WFCD31.pdf>

(Source : <http://travail-emploi.gouv.fr> du 27/11/2014)

● Croissance du PIB français : l'OCDE attend 0,8 % en 2015 et 1,5 % en 2016

Le 25/11/14, l'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques) a déclaré que, selon elle, la croissance du PIB français devrait être en 2014 de 0,4 %, de 0,8 % en 2015 (contre 1 % attendu par Bercy), de 1,5 % en 2016. La raison de ce 1,5 % en 2015 ? Un environnement économique global amélioré, un taux de change plus favorable, une baisse des coûts de l'énergie, une baisse significative de la fiscalité. En ce qui concerne le déficit budgétaire, l'OCDE considère qu'il sera au-dessus des « *prévisions ambitieuses* ». L'objectif des 3 % ne devrait être atteint, d'après elle, qu'en 2017.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20141125trib4c1b4d5cd/0-8-de-croissance-en-2015-selon-l-ocde.html>

(Source : www.latribune.fr du 25/11/2014)

● Le chômage en France ne baissera pas avant 2016, selon l'OCDE

Le 25/11/14, l'OCDE a publié ses estimations sur l'évolution du chômage en France. L'organisation prévoit une hausse de ce dernier jusqu'en 2015 (jusqu'à 10,1 % de la population active métropolitaine). En incluant l'outre-mer, les prévisions de l'OCDE : 10,3 % en 2014, 10,5 % en 2015, 10,4 % en 2016. Pourquoi ces prévisions plus pessimistes que celles qu'elle avait émises en mars dernier ? Parce que l'activité « *devrait rester molle aux prochains trimestres* ». **L'OCDE** : « *La faible croissance de la demande implique peu d'emploi ainsi qu'un niveau élevé de chômage et de sous-emploi. [Le sous-emploi, qui concerne] plus de 6 % des actifs, regroupe des personnes à temps partiel souhaitant travailler davantage et disponibles pour le faire, ainsi que des personnes traversant une période de chômage technique ou partiel. [...] Les bénéfices des réformes structurelles en cours ou annoncées sont importants mais seront surtout perceptibles à moyen terme* ».

http://www.lepoint.fr/economie/le-chomage-en-france-ne-baissera-pas-avant-2016-selon-l-ocde-25-11-2014-1884298_28.php

(Source : www.lepoint.fr du 25/11/2014)

● Quand les entreprises françaises prennent le large

D'après L'Expansion, de plus en plus de dirigeants français s'expatrient et de plus en plus de grandes sociétés délocalisent à l'étranger. La source du magazine ? **Un consultant, spécialiste de la gouvernance d'entreprise** : « *Abstraction faite des banques, il n'est pas aberrant de dire que 40 % des sociétés du CAC 40 ont leurs dirigeants installés hors de France. Pas forcément les n°1. Je vous parle des cadres de haut niveau, membres des comités exécutifs ou de direction* ». Maintenant, il est difficile de mesurer le phénomène. Une enquête parlementaire a essayé en avril dernier, sans résultats probants. Pour **L'Expansion**, si la tendance « *n'est pas (encore) alarmante, elle ne mérite pas, à l'évidence, tant d'insouciance* ». **Un responsable de l'association d'entrepreneurs Croissance Plus** : « *10 % de nos adhérents ont déjà fait le choix de partir* ». Selon une étude de **la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Paris Île-de-France**, on constate « *une érosion, non spectaculaire [...] mais bien réelle, de la substance de nos groupes, à travers la fuite pernicieuse [...] des centres de décision. [...] Un phénomène tout autant insidieux se manifeste avec le départ de membres de comités exécutifs et de cadres dirigeants. [...] Certains sont publics tels ceux de Jean-François Palus (directeur général délégué de Kering), Christophe Navarre (directeur exécutif de Moët-Hennessy) ou Jean-Pascal Tricoire (PDG de Schneider Electric). [Mais] il est clair qu'il s'agit de la partie émergée de l'iceberg* ». **Les arguments avancés par ces dirigeants et ces entreprises** ? La nécessité de se rapprocher des marchés ; les lourdeurs administratives et juridiques, les pesanteurs sociales ou l'instabilité fiscale, la peur d'une taxation des dividendes. **Frédéric Monlouis-Félicité**, délégué général de l'Institut de l'entreprise : « *Plusieurs de nos adhérents ne déplorent même plus le manque d'attractivité de la France, ils emploient un néologisme : répulsivité* ».

[Retour au sommaire](#)

L'Institut de l'entreprise : « *A court terme, ce sont la production, les investissements, les effectifs et les recettes fiscales qui vont diminuer. [Au-delà,] dès lors qu'une société perd son statut de maison mère, c'est tout l'écosystème qui s'appauvrit* ». **L'Expansion** : « *Une consolation : s'il est inutile de songer à arrêter le grand déménagement en cours, il est*

encore temps de le ralentir par quelques mesures. En témoigne le maintien en France des centres de R&D grâce au crédit impôt recherche. Un dispositif que le monde, pour une fois, nous envie ».

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/quand-les-entreprises-francaises-prennent-le-large_1623624.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 25/11/2014, Bruno Abescat avec Valérie Lion)

● Nouveaux droits pour les entreprises sur le licenciement collectif

D'après le **ministère du Travail**, le 25/11/14, « [les dispositions introduites sur les Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) viennent] préciser et sécuriser des dispositions [de la réforme votée en 2013 mais] ne constituent nullement une régression pour les droits et la protection des salariés ». Tout le monde n'est pas de cet avis. Ainsi de l'avocate conseil de la CGT, **Me Judith Krivine**, du cabinet Dellien Associés : « [Plusieurs articles constituent une] grave remise en cause du droit du travail. [Ils] visent à contrer des juridictions administratives qui ne seraient pas favorables aux entreprises [et sont] un nouveau geste au Medef. [Alors qu'on] a réussi ces derniers mois à obtenir des décisions qui protégeaient les salariés en évitant la remise en cause de droits établis par la jurisprudence depuis des années, la réponse du gouvernement est de vouloir légiférer, sans attendre de connaître la position du Conseil d'Etat sur ces affaires ni même revenir devant les partenaires sociaux [qui ont donné leur aval à la réforme de 2013] ». Son de cloche différent du côté des entreprises. **Me Deborah David**, avocate associée chez JeantetAssociés : « [Il y a là des] dispositions très positives [permettant de] corriger les imperfections de la loi de sécurisation de l'emploi [et de] remettre les juridictions administratives sur le droit chemin ». Parmi les nouveautés introduites dans le projet de loi, qui devrait être présenté au Conseil des ministres du 10/12/14 par M. Macron, ministre de l'Economie, la possibilité pour les entreprises de fixer unilatéralement les critères d'ordre des licenciements, sans accord des syndicats. **Le ministère du Travail** : « [Il s'agit de] rationaliser un processus qui aujourd'hui, par sa complexité, est source de très grandes insécurités juridiques pour l'employeur comme pour le salarié ». **Me Krivine**, de son côté, rappelle que, dans le dossier Mory-Ducros, la cour administrative d'appel avait jugé cela « impossible ». Autre nouveauté : le plan social devra être proportionné « au regard des moyens dont dispose l'entreprise », et non plus du groupe auquel elle appartient. **Me Krivine** craint des PSE « au rabais ». **Le ministère du Travail**, lui, estime que pour inciter à « l'enrichissement » du plan, « le liquidateur ou le mandataire judiciaire n'a pas les leviers sur le groupe mais uniquement sur l'entreprise ». Enfin, selon le projet de loi, l'annulation du feu vert administratif pour « insuffisance de motivation » (comme dans les cas TNS Sofres, Heinz ou encore Dia), sera « sans incidence sur la validité du licenciement et ne [donnera] pas lieu au versement d'une indemnité à la charge de l'employeur ». **Le ministère du Travail** : « Le but est de ne pas faire invalider des PSE entiers pour des motifs de pure forme d'une décision administrative extérieure à ce PSE. [Les partenaires sociaux] seront consultés sur les modifications jeudi 27 novembre, lors d'une réunion de la Commission nationale de la négociation collective (CNNC) ».

[http://www.challenges.fr/economie/20141125.CHA0646/macron-donne-plus-de-flexibilite-aux-entreprises-pour-les-licenciements-collectifs.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141125_NLCHAACU18H- -nouveaux-droits-pour-les-entreprises-sur-le-licenciement-collectif#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20141125](http://www.challenges.fr/economie/20141125.CHA0646/macron-donne-plus-de-flexibilite-aux-entreprises-pour-les-licenciements-collectifs.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141125_NLCHAACU18H- -nouveaux-droits-pour-les-entreprises-sur-le-licenciement-collectif#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20141125)

(Source : www.challenges.fr du 25/11/2014, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Non, l'écotaxe n'est pas enterrée

Le 24/11/14, **Mme Royal**, ministre de l'Ecologie et de l'Energie, a déclaré, lors d'une conférence de presse consacrée à la Conférence environnementale : « Je le répète, il y a beaucoup de confusion sur ce sujet : ce n'est pas la suspension de l'écotaxe, qui est inscrite dans la loi, c'est la suspension des modalités de l'application de cette écotaxe sous la forme du contrat Ecomouv' qui n'était pas opérant et d'ailleurs qui n'a pas commencé, même dans son aspect expérimentation ». De son côté, dans le Républicain Lorrain et L'Est Républicain, le président de la république, **M. Hollande**, s'est déclaré favorable à une éventuelle « expérimentation » de l'écotaxe en Alsace-Lorraine, « si les élus le décident et si elle est

compatible avec nos engagements européens ». Deux déclarations surprenantes, note Le Figaro, puisque, le 09/10/14, **Mme Royal** avait déclaré la suspension « *sine die* » de l'écotaxe, avant d'annoncer, le 30/10/14 la résiliation du contrat avec Ecomouv'. Selon l'entourage de Mme Royal, plusieurs pistes seraient à l'étude pour remplacer l'Écotaxe version Ecomouv' : par exemple, une vignette dématérialisée. **Gilles Mathelié-Guinlet**, secrétaire général de l'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE, qui représente les TPE et PME des transporteurs routiers) : « *La vignette dématérialisée était l'autre dispositif fiscal proposé par Bruxelles, il s'agit d'un droit d'usage des infrastructures. [...] Nous proposons de faire payer autour de 400 euros par an une vignette qui autoriserait les transporteurs à circuler sur le réseau routier français. Ce forfait pourrait également être payé à la journée, autour de 8 euros, ou à la semaine, environ 20 euros. Les portiques conçus par Ecomouv' serviraient à vérifier que les routiers ont bien acquitté cette vignette* ». L'OTRE explique que cette vignette pourrait rapporter 550 à 650 millions d'euros à l'État, « *la moitié serait payée par les transporteurs étrangers* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/11/25/20002-20141125ARTFIG00100-non-l-ecotaxe-n-est-pas-enterree.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 25/11/2014, Mathilde Golla)

● 8 % de la richesse mondiale nichée dans les paradis fiscaux

Selon une étude parue dans le **Journal Of Economic Perspectives**, 8 % des actifs financiers mondiaux sont nichés dans les paradis fiscaux. Cela représente « *7 600 milliards de dollars détenus par des particuliers* ». C'est près de trois fois le PIB de la France. En tête : les ménages européens, avec 2 600 milliards, précise **Gabriel Zucman**, professeur assistant français à la London School of Economics (voir notre rubrique "Livres/revues diverses"). Suivent les ménages asiatiques (1 300 milliards), les Américains (1 200 milliards), les pays du Golfe (700 milliards). D'après **M. Zucman**, la perte en recettes fiscales essuyée par les États, au profit « *quasi exclusif* » des contribuables les plus fortunés, s'élèverait à « *190 milliards* » par an.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/international/20141125trib5d1788566/8-de-la-riche-ssse-mondiale-nichee-dans-les-paradis-fiscaux.html>

(Source : www.latribune.fr du 25/11/2014)

● Sapin : les syndicats lui disent merci !

Selon **Le Point**, à partir de 2015, l'État va financer les organisations syndicales et patronales. Ce financement devrait représenter plus de 30 millions d'euros. C'est **M. Sapin** qui a mis en place ce dispositif, alors qu'il était encore ministre du Travail, au nom de la transparence. Jusqu'au 31/12/14, la CGT, la CFDT, FO, la CGC, la CFTC mais aussi le Medef ou la CGPME, étaient financés avec l'argent de la formation professionnelle. Désormais, explique **Le Point**, « *les salariés verront apparaître sur leurs fiches de paie une nouvelle ligne de cotisations patronales. Son nom est encore à l'étude. Mais son taux est fixé à 0,014 % . Elle doit rapporter, selon les estimations, environ 75 millions d'euros par an* ». Une nouvelle instance paritaire va être créée pour superviser ce financement. Y siègeront tous les bénéficiaires mais aussi l'État, par le truchement d'un commissaire du gouvernement.

[http://www.lepoint.fr/editos-du-point/sophie-coignard/sapin-les-syndicats-lui-disent-merci-26-11-2014-1884519_2134.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20141126](http://www.lepoint.fr/editos-du-point/sophie-coignard/sapin-les-syndicats-lui-disent-merci-26-11-2014-1884519_2134.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20141126)

(Source : www.lepoint.fr du 26/11/2014, Sophie Coignard)

[Retour au sommaire](#)

● Carole Delga : « D'ici à 2020, 600 000 recrutements dans l'économie sociale et solidaire »

Selon Carole Delga, secrétaire d'État au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Économie sociale et solidaire (ESS), dans un entretien accordé au journal La Tribune du 26/11/14, l'Économie sociale et solidaire devrait créer 600 000 recrutements d'ici 2020.

Mme Delga : « *Nous maintenons notre objectif [pour l'ESS, Ndlr] de dépasser la part de 10 % du PIB français, mais de manière très pragmatique en soutenant chaque initiative. Lors des dix dernières années, les entreprises de l'ESS ont créé en proportion près de cinq fois*

plus d'emplois que l'économie classique. Ces emplois sont plus stables sur la durée car les structures de l'ESS ont des capacités d'adaptation et de résilience plus fortes. Les salariés y sont en effet parties prenantes des décisions et mesurent pleinement les tenants et les aboutissants des adaptations à opérer. Par ailleurs, pour pallier les nombreux départs à la retraite qui sont à attendre dans un avenir proche, 600 000 recrutements d'ici à 2020 sont prévus dans l'ESS. [...] Nous avons développé de nouveaux outils dans la loi ESS du 31 juillet 2014 par le biais de la banque publique d'investissement, qui est prête à s'engager dans un fonds d'investissement dédié aux coopératives d'une capacité d'au moins 50 millions d'euros ainsi que dans un fonds pour l'innovation sociale de 40 millions d'euros. Bpifrance participera également à la mise en œuvre des prêts participatifs sociaux (50 millions d'euros) en se portant garant des emprunteurs auprès des réseaux bancaires. En plus, une enveloppe de 100 millions d'euros, en grande partie déjà engagée, a été prévue pour soutenir l'ESS dans le cadre du programme d'investissements d'avenir de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Nous avons en outre instauré des outils juridiques, notamment la SCOP d'amorçage, qui va permettre aux salariés de pouvoir reprendre leur entreprise sans disposer au départ de la majorité du capital tout en étant majoritaire en voix et de disposer d'un délai de sept ans pour réunir les capitaux nécessaires à l'obtention de la majorité. Les regroupements de sociétés coopératives et participatives (SCOP), les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) sont également favorisées dans la loi ».

- L'intégralité de l'entretien avec Mme Delga, par Mathias Thépot :

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20141126trib50c4045ad/d-ici-a-2020-600-000-recrutements-dans-l-economie-sociale-et-solidaire.html>

(Source : www.latribune.fr du 26/11/2014, Mathias Thépot)

● Le plan de Macron pour (enfin) "débloquer la France"

M. Macron, ministre de l'Economie, a accordé un entretien à Challenges. Sujet : **Le plan Macron**. **M. Macron** : « Il n'y a pas de loi Macron. C'est une loi portée par tout le gouvernement, car nous avons fait un travail collégial. [...] Le plus important, c'est que cette loi va surtout apporter de l'activité nouvelle et de l'innovation, et donc doper notre croissance potentielle. C'est donc d'abord une série de réformes concrètes et une vraie révolution culturelle ». **01)- La modernisation des pharmacies** : « [Elle] sera portée par la loi de santé que prépare Marisol Touraine. L'idée de sortir les médicaments des pharmacies et de les vendre en grande surface ne m'a pas paru souhaitable parce que les Français sont attachés à la sécurité sanitaire. Elle est en outre économiquement contestable, parce que le niveau des prix comme le nombre de points de vente ne sont pas déraisonnables comparés aux autres pays européens ». **02)- Le marché des pièces automobiles** : « [Il] est dominé par les constructeurs, qui sont en train de remonter la pente grâce notamment au soutien des pouvoirs publics, mais restent encore fragiles, et je ne veux pas d'un plan social dans six mois chez l'un d'eux. [...] L'Autorité de la Concurrence et les services de Bercy vont être très vigilants pour limiter les abus sur ce marché ». **03)- Les notaires** : « Nous avons décidé de maintenir le monopole sur les actes notariés, un élément fondamental de la sécurité juridique. Mais le notariat est aussi une activité économique, qui doit être plus ouverte. [...] Il faut introduire une liberté d'entreprendre dans ce secteur, tout en améliorant les équilibres territoriaux ». **04)- La grande distribution** : « Nous avons besoin de concurrence et pas de connivence ! Les six grands acteurs, qui sont en train de regrouper leurs centrales d'achat, sont un puissant oligopole, alors que les fournisseurs sont beaucoup plus éparpillés. [...] Nous allons donner à l'Autorité de la Concurrence le pouvoir de leur demander de céder des magasins ». **05)- Le pouvoir d'achat des Français** : « La concurrence n'est ni une fin en soi, ni une valeur. Elle permet dans certaines occasions de baisser les prix, ce sera donc le cas. Elle est un moyen pour débloquer l'économie, pour qu'il y ait plus de mobilité ».

[Retour au sommaire](#)

06)- Le travail le dimanche : « Seules les zones d'attractivité touristique internationale que cette loi permettra à l'Etat de créer seront définies par décret. [...] Il y a un vrai gisement d'emplois dans les zones aujourd'hui fermées [le dimanche, Ndlr], et où des hommes d'affaires et des touristes ne peuvent pas consommer. [...] La réforme se fera dans le

respect des uns et des autres et, bien sûr, sur la base du volontariat des salariés et avec compensation salariale ». **07)- Le contrat de travail unique** : « Je ne pense pas qu'on puisse agir efficacement aujourd'hui sur le contrat de travail de cette manière. Ce n'est pas une voie de réforme praticable car la solution technique n'est pas claire, et son acceptabilité sociale encore moins. L'important est de réduire les insécurités juridiques et d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi, sans rogner les droits des salariés. [...] J'écoute les patrons des PME-TPE. Ils me disent que s'ils n'embauchent pas en CDI, c'est en partie en raison du manque de prévisibilité pour les procédures de licenciement, si jamais ça se passe mal. La loi va donc par exemple réformer les prud'hommes avec comme objectif de réduire le temps de la procédure [...] Et sur les pénalités, je souhaite qu'employeurs et salariés sachent mieux à quoi s'en tenir, avec un barème indicatif par exemple ». **Les retraites chapeaux des patrons** : « [L'interdiction des retraites chapeaux] est parfaitement cohérent[e] avec la réforme de l'épargne et de l'actionnariat salarié prévue par la loi. Là aussi, il faut favoriser la prise de risque. Les retraites chapeaux des dirigeants de grandes entreprises, c'est l'inverse car elles s'apparentent à des revenus différés, voir à des rentes. Quand les chiffres atteignent des niveaux exorbitants, cela devient une question citoyenne ». **L'éthique** : « Si on ne remet pas de l'éthique dans le capitalisme, on aura de graves problèmes ».

- **L'intégralité de l'entretien avec M. Macron**, par Vincent Beaufile, Thierry Fabre, Pierre-Henry de Menthon

[http://www.challenges.fr/economie/20141126.CHA0673/comment-macron-veut-enfin-debloquer-la-france.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141127_NLCHAACU10H- -le-plan-de-macron-pour-enfin-debloquer-la-france#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141127](http://www.challenges.fr/economie/20141126.CHA0673/comment-macron-veut-enfin-debloquer-la-france.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141127_NLCHAACU10H- -le-plan-de-macron-pour-enfin-debloquer-la-france#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141127)

(Source : www.challenges.fr du 26/11/2014, Vincent Beaufile, Thierry Fabre, Pierre-Henry de Menthon)

● **Nouveau recul des ventes de voitures neuves en novembre**

Le 01/12/14, le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) a annoncé que le marché automobile français avait subi, en novembre, une nouvelle baisse, avec un recul de 2,3 % des immatriculations de voitures neuves, à 135 070 unités. Les marques françaises sont particulièrement touchées. PSA Peugeot Citroën s'est replié de 8,9 % et le groupe Renault de 5 % par rapport à novembre 2013, indique le CCFA. **Patrick Blain**, président du CCFA : « Pour 2015, on prévoit une stabilité du marché, à un niveau d'environ 1,81 million de voitures particulières neuves, soit quelque 15 % sous le niveau d'avant la crise de 2008 ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20141201.CHA0912/auto-recul-de-2-3-des-immatriculations-de-voitures-neuves-en-novembre.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141201_NLCHAACU10H- -nouveau-recul-des-ventes-de-voitures-neuves-en-novembre#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141201](http://www.challenges.fr/entreprise/20141201.CHA0912/auto-recul-de-2-3-des-immatriculations-de-voitures-neuves-en-novembre.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141201_NLCHAACU10H- -nouveau-recul-des-ventes-de-voitures-neuves-en-novembre#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141201)

(Source : www.challenges.fr du 01/12/2014)

[Retour au sommaire](#)

● **Les patrons se mobilisent pour exprimer leur "exaspération"**

Durant la semaine du 01/12/14 au 07/12/14, les patrons se mobilisent (lettres ouvertes, réunions de militants, manifestation) pour protester contre 30 années d'une politique qui a, d'après eux, « bridé » l'économie. La CGPME a appelé à des manifestations le 01/12/14. L'UPA a choisi d'envoyer une lettre ouverte à M. Hollande. Le Medef, lui, réunit ses militants et a entamé une campagne sur les réseaux sociaux. Ensemble, elles déclarent : « Notre économie va mal. Elle est bridée par 30 années d'une politique qui a progressivement étouffé les entreprises de toutes tailles par une accumulation de charges, de contraintes, de taxes et de sanctions ». Trois points noirs pour **Jean-Eudes du Mesnil**, secrétaire général de la CGPME : « Le compte pénibilité, l'interdiction d'embaucher quelqu'un moins de 24 heures par semaine et l'obligation d'informer les salariés en cas de cession d'entreprise ». **Pierre Burban**, secrétaire général de l'UPA : « [Il y a] une baisse d'activité depuis le premier trimestre 2012 [et] une angoisse de l'avenir chez nos chefs d'entreprise, qui ont mis leurs propres deniers pour construire l'entreprise et verront leurs biens disparaître avec elle, si elle disparaît, sans avoir le filet de sécurité de l'assurance chômage ».

http://www.liberation.fr/economie/2014/12/01/les-patrons-se-mobilisent-pour-exprimer-leur-exasperation_1154182?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

(Source : www.liberation.fr du 01/12/2014, AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Les nouveaux contrats responsables entreront en vigueur en avril

C'est en avril qu'entreront en vigueur les nouveaux contrats responsables des mutuelles. C'est ce qu'indique le décret publié le 19/11/14 au Journal Officiel. D'après le gouvernement, il en résultera un coût accru pour les mutuelles de 0,3 %. La Mutualité française, elle, estime à 1 % l'accroissement des coûts.

<http://www.viva.presse.fr/les-nouveaux-contrats-responsables-entreront-en-vigueur-en-avril-170195>

(Source : www.viva.presse.fr du 19/11/2014, Anne-Marie Thomazeau)

FISCALITE

● Fiscalisation des mutuelles : 8 millions de salariés concernés

Albéric de Montgolfier, UMP, rapporteur général du budget au Sénat, vient de rendre un rapport dans lequel sont évaluées les conséquences de la fiscalisation de la part employeurs des mutuelles. Cette part était considérée, avant le vote de cette fiscalisation en 2014, comme un avantage en nature non imposable. **Combien de salariés touchés par cette mesure ?** 8 millions, soit quelque 60 % des 13,2 millions salariés du privé. **Autre conséquence :** 275 000 ménages sont devenus imposables en 2014 en raison de cette mesure. **Hausse moyenne de l'impôt sur le revenu entraînée par la fiscalisation ?** 118 euros pour l'année (c'est une première estimation). **Combien doit-elle rapporter ?** 930 millions d'euros.

http://www.lesechos.fr/journal20141125/lec1_france/0203961665791-fiscalisation-des-mutuelles-8-millions-de-salaries-concernes-1067828.php

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20141125.OBS6088/118-euros-d-impot-c-est-ce-que-coute-la-fiscalisation-des-mutuelles.html?cm_mmc=EMV_-NO_-20141126_NLNOACTU17H_-118-euros-d-impot-c-est-ce-que-coute-la-fiscalisation-des-mutuelles#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20141126](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20141125.OBS6088/118-euros-d-impot-c-est-ce-que-coute-la-fiscalisation-des-mutuelles.html?cm_mmc=EMV_-NO_-20141126_NLNOACTU17H_-118-euros-d-impot-c-est-ce-que-coute-la-fiscalisation-des-mutuelles#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20141126)

(Sources : www.lesechos.fr du 25/11/2014, Elsa Conesa, <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 25/11/2014)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Le classement des 50 entreprises françaises à la plus forte croissance

Ci-joint le classement des 50 entreprises françaises à la plus forte croissance sur 5 ans. Ce palmarès (Fast 50) a été créé en 2001 par le cabinet Deloitte. **Challenges :** « Il est établi selon la progression du chiffre d'affaires sur cinq ans des entreprises qui candidatent auprès du cabinet. Pour être éligibles, celles-ci doivent remplir quatre conditions : "soit être propriétaire d'une technologie brevetée, soit fabriquer ou fournir un produit/service technologique, soit consacrer une part significative de son chiffre d'affaires à la R&D", "avoir son siège social en France et ne pas être contrôlée à plus de 50 % par un autre groupe", "avoir clôturé au minimum 4 exercices fiscaux" et "avoir réalisé un chiffre d'affaires minimum de 50 000 € sur l'exercice fiscal 2009" ». **Les 10 premières entreprises :** **01)-** Weezevent (Dijon, 21), **02)-** Visiomed (Paris, 75), **03)-** Energie Perspective (Nantes, 44), **04)-** Comiteo (Boulogne-Billancourt, 92), **05)-** Lucibel (Rueil-Malmaison, 92), **06)-** Webinterpret (Valbonne, 06), **07)-** Lekiosque.fr (Paris, 75), **08)-** Web Rivage (Rousset, 13), **09)-** Optireno (Lyon, 69), **10)-** Openstudio (Le-Puy-en-Velay, 43).

[http://www.challenges.fr/entreprise/20141125.CHA0645/le-classement-des-50-entreprises-francaises-a-la-plus-forte-croissance.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20141126_NLCHAACTU18H_-voici-les-50-entreprises-francaises-a-la-plus-forte-croissance#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20141126](http://www.challenges.fr/entreprise/20141125.CHA0645/le-classement-des-50-entreprises-francaises-a-la-plus-forte-croissance.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20141126_NLCHAACTU18H_-voici-les-50-entreprises-francaises-a-la-plus-forte-croissance#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20141126)

(Source : www.challenges.fr du 25/11/2014, Jérôme Lefilliâtre)

[Retour au sommaire](#)

● Contrats en Iran : Total renvoyé en correctionnelle pour "corruption"

Une source judiciaire, confirmant l'information avancée par Charlie Hebdo, a indiqué que le groupe Total venait d'être renvoyé en correctionnelle pour « *corruption d'agents publics étrangers* » dans l'enquête sur des contrats pétroliers et gaziers avec l'Iran. **Le Point** : « *L'affaire, ancienne, porte sur plusieurs contrats d'attribution de droits d'exploitation de champs pétrolifères et gaziers conclus dans les années 1990 et 2000, et notamment un contrat avec la compagnie pétrolière nationale iranienne (NIOC) concernant le gigantesque gisement offshore de South Pars* ».

http://www.lepoint.fr/justice/contrats-en-iran-total-renvoye-en-correctionnelle-pour-corruption-25-11-2014-1884292_2386.php

(Source : www.lepoint.fr du 25/11/2014)

● Burger King à l'assaut des Champs-Élysées

Après Saint-Lazare, la Villette et Alésia, la chaîne de fast food Burger King ouvre un magasin rue de la Boétie, dans le VIII^e arrondissement. 900 m², 120 places assises. 160 personnes ont été embauchées. En tout, Burger King compte 12 restaurants en France : Créteil, Calais, Marseille, Bonneuil-sur-Marne, Reims, Beaune et Paris. Son objectif ? Prendre 20 % de parts de marché sur la restauration rapide en France d'ici dix ans.

<http://www.lefigaro.fr/sortir-paris/2014/11/26/30004-20141126ARTFIG00263-burger-king-a-l-assaut-des-champs-elysees.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 26/11/2014, Alice Bosio)

● Les comptes du Club Med restent dans le rouge

En un an, de novembre 2013 à la fin octobre 2014, le Club Med a essuyé une perte nette (part du groupe) de 12 millions d'euros. C'est 1 million de plus que l'année précédente. Le chiffre d'affaires a été ramené à 1,38 milliard d'euros, soit 1,9 % de moins qu'en 2013. Par rapport à 2007, il a fondu de 20 %.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/11/28/les-comptes-du-club-med-restent-dans-le-rouge_4530800_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 28/11/2014, Denis Cosnard)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● 35 heures : Rebsamen envisage "plus de souplesse"

Le 25/11/14, **M. Rebsamen**, ministre du Travail, s'est exprimé sur RTL. Sujet : les 35 heures. M. Rebsamen a estimé qu'il n'y avait « *pas de tabou* » sur le sujet à condition de ne pas toucher à la durée légale de 35 heures. **M. Rebsamen** : « *S'il faut donner encore un peu plus de souplesse, pourquoi pas. Il n'y a pas de tabou, du moment que les 35 heures restent la référence légale. [...] S'il faut assouplir, c'est possible déjà [...] par accord d'entreprise ou par branche. [...] [L'accord national interprofessionnel de 2013 sur la sécurisation de l'emploi permet aussi] d'ores et déjà à des entreprises de moduler, avec l'accord des organisations syndicales [de manière] défensive [pour préserver l'emploi. Mais] les 35 heures, c'est la durée légale [et ce cadre à partir duquel se déclenchent les heures supplémentaires] ne changera pas* ».

http://www.lepoint.fr/economie/35-heures-rebsamen-envisage-plus-de-souplesse-25-11-2014-1884246_28.ph

(Source : www.lepoint.fr du 25/11/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Stéphane Le Foll évoque "un problème Gattaz"

Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement et ministre de l'Agriculture, a évoqué, dans l'émission "C Politique", sur France 5, un « *problème Gattaz* » et s'est exprimé sur la mobilisation des patrons (cf. notre article "Les patrons se mobilisent pour exprimer leur exaspération") : « *Je pense qu'il y a un problème Gattaz. Lorsqu'il avait dit qu'il fallait supprimer l'article de l'OIT (Organisation internationale du Travail, NDLR) sur les raisons objectives de licenciement, oui, il y a un problème Gattaz. Parce que si cette règle devait s'appliquer, ça serait à lui, franchement. [...] [La mobilisation des patrons, à partir de lundi, a] quelque chose d'incompréhensible. [...] Pendant des années, rien n'a été fait, et que comme d'autres, chez les patrons, il y a des gens qui considèrent qu'il faut tout tout de suite. [...]*

Mais quand est-ce qu'on va pouvoir, en France, autour d'une table, considérer que les choses doivent changer, que les choses doivent évoluer, mais qu'on ne peut pas avoir tout et tout de suite ? [...] Et en même temps, ces patrons qui vous disent qu'il faut faire 100-150 milliards d'euros d'économies, ils vous disent de les faire où ? Le jour où il faudra baisser encore de manière drastique, et le nombre de fonctionnaires, et la dépense publique, c'est le BTP qui viendra dire "mais on n'a plus de quoi investir". [...] La loi Macron [...] va créer de l'emploi et de l'activité. [Sur ces sujets,] il faut trouver [...] les équilibres nécessaires entre la préservation d'un modèle social français et la nécessité qu'on a de se réformer pour que notre pays aille mieux, se redresse ».

[http://www.challenges.fr/france/20141130.CHA0908/stephane-le-foll-evoque-un-probleme-gattaz.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141201_NLCHAACU10H- -stephane-le-foll-evoque-un-probleme-gattaz#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141201](http://www.challenges.fr/france/20141130.CHA0908/stephane-le-foll-evoque-un-probleme-gattaz.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141201_NLCHAACU10H- -stephane-le-foll-evoque-un-probleme-gattaz#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141201)

(Source : www.challenges.fr du 01/12/2014, avec AFP)

LIVRES/REVUES DIVERSES

● **La Richesse cachée des nations. Enquête sur les paradis fiscaux (2013), par Gabriel Zucman**

- **Présentation de l'éditeur** : « Zurich, Hong Kong, les Bahamas, les îles Caïmans, le Luxembourg... Ces noms évocateurs dissimulent une sinistre réalité : la fraude fiscale d'une minorité d'ultra-riches au détriment de l'immense majorité. Grâce à une méthode inédite, l'auteur a pu évaluer l'ampleur du phénomène : 5 800 milliards d'euros, soit 8 % du patrimoine financier des ménages, sont détenus dans les paradis fiscaux. C'est la première fois que les circuits de l'évasion sont ainsi disséqués en toute clarté, sur la base d'une enquête économique couvrant plus d'un siècle de données et les pays du monde entier. Mais ce livre ne se contente pas de chiffrer le scandale. Il propose aussi un plan d'action cohérent et réaliste pour lutter contre l'opacité financière : mettre en œuvre des sanctions commerciales, élaborer un cadastre financier à l'échelle mondiale, instaurer un impôt global sur le capital. Les paradis fiscaux sont au cœur de la crise économique et démocratique, mais les nations ont la possibilité de réagir : aucun territoire ne peut s'opposer à la volonté commune des États-Unis et des grands pays de l'Union européenne ».

- **L'auteur** : Gabriel Zucman est professeur à la London School of Economics et chercheur à l'université de Berkeley. Il est membre du comité de rédaction de la revue *Regards croisés sur l'économie*.

La Richesse cachée des nations. Enquête sur les paradis fiscaux (2013). Gabriel Zucman. Editions Seuil/La République des Idées 2013. 128 pages.

<http://www.seuil.com/livre-9782021114317.htm>

(Source : www.seuil.com, 07/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr